



Fédération des
Chasseurs
de la **Haute-Vienne**

**PROPOSITIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2022**

- 1. Mise à jour du « Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne »**
Le conseil d'administration fédéral propose de mettre à jour l'alinéa 1 du Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne comme suit « 1. La fédération a son siège social à la Maison de la Nature, 10 Allée de la Biodiversité 87280 LIMOGES. »
- 2. Mise à jour du « Règlement Intérieur et de Chasse 2022-2023 ACCA de la Haute-Vienne »**
Le conseil d'administration fédéral propose la mise à jour du Règlement Intérieur et de Chasse 2022-2023 pour les Associations Communales de Chasse Agréées avec les **modifications surlignées en jaune** (Document disponible sur www.fdc87.com et sur simple demande auprès du secrétariat de la Fédération).
- 3. Opération parrain/parrainé 2022-2023**
Compte tenu des résultats encourageants des opérations « Parrain-Parrainé* », le conseil d'administration fédéral propose de reconduire cette offre durant la saison de chasse 2022-2023.
** Objectif :* faire revenir à la chasse des adhérents n'ayant plus validé depuis au moins 3 ans, en offrant au parrain et au parrainé un remboursement de la moitié de leur cotisation annuelle, soit 47,50 €.

4. Montants des cotisations fédérales annuelles 2022-2023

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de la Fédération, les prix des différentes cotisations devraient nécessairement être maintenus (CHOIX 1). Toutefois, compte-tenu notamment des fortes tensions actuelles sur les trésoreries des ACCA après deux années de crise sanitaire et de la nécessité de contenir les populations de grands gibiers, le conseil d'administration propose, à titre exceptionnel, de baisser les prix des bracelets sangliers de 30 à 15 € et des chevreuils de 15 € à 10 € comme stipulés dans le CHOIX 2.

Budget	Type de cotisation :	Evolution :	CHOIX 1 :	CHOIX 2 :	
Fonctionnement général	• Cotisation du chasseur	Stable	95 €	95 €	
	• Adhésion du territoire ACCA, AICA, CP	Stable	190 € + 0,02 € par ha	190 € + 0,02 € par ha	
	• Contrat de services des territoires	Stable	20 € + 0,04 € par ha	20 € + 0,04 € par ha	
	• Adhésion du territoire PARC, ENCLOS	Stable	30 €	30 €	
Dégâts de grand gibier	• Bracelet cerf	Stable	60 €	60 €	
	• Bracelet sanglier	Stable ou Baisse	30 €	15 €	
	• Bracelet chevreuil	Stable ou Baisse	15 €	10 €	
	• Bracelet daim	Stable	10 €	10 €	
	• Bracelet pour PARC, ENCLOS	Stable	5 €	5 €	
	• Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée Elle sera appelée auprès de chaque adhérent territorial chassant le grand gibier et sera corrélée à la surface globale des territoires détenus. Son principe est mutualiste et forfaitaire. Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Surface totale d'adhésion :	< 100 ha	70 €	70 €
			101 à 200 ha	140 €	140 €
			201 à 400 ha	210 €	210 €
			401 à 800 ha	280 €	280 €
			801 à 1600 ha	350 €	350 €
			1601 à 3200 ha	420 €	420 €
3201 à 6400 ha			490 €	490 €	
> 6401 ha			560 €	560 €	
• Contribution Territoriale Dégâts → Part proratisée Elle sera appelée auprès de tous les territoires chassant le grand gibier au prorata de leurs surfaces boisées déclarées multipliées par deux taux par hectare boisé (Taux indexés à l'indemnisation des dégâts expertisés et payés au sein de chaque commune et de chaque unité de gestion). Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Stable	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion		
		0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune	0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune		